

DÉPARTEMENT RECONFINEMENT EN ÎLE-DE-FRANCE À PARTIR DU VENDREDI 19 MARS À MINUIT



© Arthur Delicque

La Seine-et-Marne est l'un des 16 départements de France qui sont reconfinés depuis le 19 mars minuit. Le point sur les mesures annoncées par le gouvernement et le Préfet de Seine-et-Marne.



Créé le: 18/03/2021

- Mis à jour le : 30/03/2021

Le port du masque reste obligatoire en Seine-et-Marne

L'arrêté préfectoral, en date du vendredi 30 octobre 2020(<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/content/download/45610/337578/file/P077-20201030-%20Port%20du%20masque-%20D%C3%A9partement%20de%20Seine-et-Marne.pdf>) qui rend obligatoire le port du masque dans toute la Seine-et-Marne, a été **renouvelé le 30 mars 2021** (<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/content/download/47674/351508/file/P077-20210326-PORT%20DU%20MASQUE.pdf>) par le Préfet de Seine-et-Marne. Cette mesure sanitaire s'applique jusqu'au 30 avril 2021.

Les nouvelles mesures de confinement

DEDANS AVEC LES MIENS

(Zones avec restrictions sanitaires renforcées)

#COVID19

VIE SOCIALE  Je ne reçois pas chez moi. Je ne me rends pas chez les autres.	TÉLÉTRAVAIL  Je télétravaille sauf impossibilité.
AÉRATION  J'aère régulièrement mon logement.	SORTIES  Je ne sors plus après 19h, sauf pour mon travail ou une urgence et avec une attestation.

DEHORS EN CITOYEN

(Zones avec restrictions sanitaires renforcées)

GESTES BARRIÈRES Je porte le masque et je respecte les distances. 	REPAS J'évite de manger ou de boire si je ne suis pas seul ou avec les personnes de mon foyer. 	MOTIF IMPÉRIEUX Je ne quitte pas ma région ou mon département sauf motif impérieux ou professionnel, justifié par attestation. 
SORTIES  Je peux sortir jusqu'à 19h pour les motifs autorisés.	DÉPLACEMENT Au-delà de 10 kilomètres, je dois avoir une attestation justifiant le motif de mon déplacement. 	VIE SOCIALE  Je peux retrouver des amis dehors, mais à 6 maximum et en respectant les gestes barrières.

Face à l'accélération de la contagion à la Covid-19, le Gouvernement a annoncé de nouvelles mesures visant à freiner l'épidémie qui seront appliquées à partir de vendredi 19 mars à minuit, et pour 4 semaines consécutives.

Les mesures annoncées sont :

- Le maintien du couvre feu mais à 19h et à partir du samedi 20 mars ;
- Le maintien des écoles ouvertes et des lycées en demi jauge ;
- Un assouplissement des conditions de l'activité sportive pour les mineurs ;
- Une autorisation d'ouverture réservée uniquement aux commerces vendant des biens et des services de première nécessité, incluant les libraires et les disquaires qui sont autorisés à ouvrir ;
- Une possibilité de se promener, de s'aérer ou de faire du sport en journée, sans aucune limitation de durée mais dans un rayon limité à 10 kilomètres autour de chez soi, sans attestation ;
- Aucun déplacement interrégional est autorisé sauf motifs impérieux ou professionnels ;
- Le maintien de l'ouverture des lieux de culte.

L'attestation de déplacement est disponible en version [numérique](https://media.interieur.gouv.fr/attestation-deplacement-derogatoire-covid-19/) (<https://media.interieur.gouv.fr/attestation-deplacement-derogatoire-covid-19/>) ou en version papier à [télécharger](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/ressources-a-partager) (<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/ressources-a-partager>). Plus d'informations sur [le site du Gouvernement](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus) (<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>) et [le site du Préfet de Seine-et-Marne](https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Actualites/Actualite-du-prefet/Les-infos-locales-et-nationales-sur-le-Coronavirus) (<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Actualites/Actualite-du-prefet/Les-infos-locales-et-nationales-sur-le-Coronavirus>).

Réaction du Président de Seine-et-Marne

« Face à la progression rapide de l'épidémie de Covid-19 ces dernières semaines, due notamment à la prédominance désormais du variant britannique, il était devenu inévitable de prendre des mesures de reconfinement sur les territoires les plus touchés, dont l'Île-de-France. La situation dans nos hôpitaux impose des mesures rapides et efficaces.

Consulté hier par le Préfet de Seine-et-Marne dans le cadre de la concertation menée par le gouvernement avant cette nouvelle série de mesures, j'avais fait savoir que j'étais pour ma part favorable à ce qu'il ne s'agisse pas de demi-mesures, tout en préconisant des possibilités de sortie dans un périmètre élargi pour les habitants des territoires confinés, et un recul du couvre-feu.

Je me félicite que les mesures annoncées ce soir par le gouvernement aillent dans ce sens. Elles constituent à mes yeux une réponse adaptée à la situation sanitaire, notamment en Île-de-France. Un confinement limité au week-end ne permettrait pas de freiner massivement l'épidémie là où le virus circule activement, mais il était essentiel de permettre à la population de sortir plus librement pour respirer et s'aérer, de manière responsable.

À présent, tous nos efforts doivent se porter sur l'accélération de la vaccination, en particulier en Île-de-France. Les objectifs fixés par le gouvernement sont ambitieux mais doivent être tenus pour nous permettre de sortir de cette crise sanitaire si éprouvante pour tous ».



Communiqué de presse - Reconfinement - Réaction du président du Département de Seine-et-Marne - le 18/03/2021.pdf PDF - 172.79 Ko (/sites/default/files/media/downloads/communique-de-presse-reconfinement-reaction-de-patrick-septiers-pres.pdf)